



"Biens mal acquis": Montchalin promet un dispositif pour la fin de l'année

Paris, 2 mai 2019 (AFP) -

Un dispositif législatif spécifique au retour dans leur pays d'origine des "biens mal acquis", issus de la corruption transnationale, sera présenté "au plus tard à la fin de l'année 2019", s'est engagée jeudi devant le Sénat Amélie de Montchalin.

La secrétaire d'Etat aux Affaires européennes s'exprimait à l'occasion de l'examen en première lecture d'une proposition de loi du sénateur PS Jean-Pierre Sueur, posant le principe d'une restitution aux populations victimes de l'argent "confisqué" par la justice française dans des affaires de corruption internationale.

Par exemple, le tribunal correctionnel de Paris a prononcé en 2017 une peine de confiscation de biens appartenant en France à Teodoro Nguema Obiang Mangue, vice-président et fils du président de la Guinée équatoriale, pour des faits de blanchiment d'abus de biens sociaux et de détournement de fonds publics, notamment.

Aujourd'hui, en l'état actuel du droit, le produit des confiscations revient le plus souvent au budget général de l'Etat.

"Ces biens appartiennent à des populations auxquelles ils doivent être rendus", a reconnu la secrétaire d'Etat. Elle a cependant refusé de donner un avis favorable au texte sénatorial, soulignant les "nombreuses" difficultés techniques du dispositif qu'il propose.

La garde des Sceaux Nicole Belloubet "lancera dans quelques jours une mission parlementaire sur le sujet précis et spécifique du retour des biens mal acquis", a-t-elle annoncé.

Un rapport sera remis à la ministre en juillet. "Cela permettra d'adopter des dispositions législatives au plus tard à la fin de l'année 2019, avec la loi de Finances pour 2020", a promis l'ancienne cheffe de file des commissaires LREM aux Finances à l'Assemblée.

Le Sénat à majorité de droite a adopté à main levée, à une très large majorité, la proposition de loi de M. Sueur, qui tient compte notamment de suggestions de l'association Transparency International France.

"Selon la Banque mondiale, la corruption transnationale fait perdre chaque année aux pays en développement entre 20 et 40 milliards de dollars, soit 20 à 40% de l'aide annuelle au développement au plan mondial", a-t-il affirmé, soulignant que le sujet sera examiné lors de la réunion du prochain G7, fin août à Biarritz.

vm/caz/mm

Afp le 02 mai 19 à 20 38.